# ADMINISTRATION

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 14 avril 2014 relatif au renouvellement des membres du comité médical ministériel

NOR : *AFSR1430277A*

La ministre des affaires sociales et de la santé, le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social et la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et notamment l'article 35 ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, et notamment l'article 5 ;

Sur la proposition du directeur des ressources humaines,

Arrêtent :

Article 1er

La composition du comité médical ministériel siégeant auprès de l'administration centrale des ministres chargés des affaires sociales est renouvelée comme suit :

*Médecine générale*

M. le docteur Laurent VIGNALOU, membre titulaire.
M. le docteur Sylvain DEMANCHE, membre titulaire.
Mme le docteur Maria RODRIGUEZ OTERA, membre suppléant.
M. le docteur Jean-Luc BENKETIRA, membre suppléant.

*Médecine interne*

M. le docteur Philippe BICLET.

*Psychiatrie*

Mme le docteur Béatrice SEGALAS-TALOUS, membre titulaire.
Mme le docteur Claire CHOPIN HOHENBERG, membre titulaire.
M. le docteur Denis FREBAULT, membre suppléant.

*Oncologie*

M. le docteur Jean-René MAURY.

*Neurologie*

Mme le docteur Élisabeth REYNOIRD.
M. le docteur Jean-Marc LEGER.

*Cardiologie*

M. le docteur Louis BENDAYAN.

*Rhumatologie*

Mme le docteur Martine GOZLAN.
Mme le docteur Noémie ASSOUS.
M. le docteur Michel HAINAULT.

*Chirurgie orthopédique*

M. le docteur Dominique LANCE.

M. le docteur Alex BAZELLI.

*Oto-rhino-laryngologie*

M. le docteur Jacques HUART.

Article 2

Les membres du présent comité sont désignés pour une période de trois ans à compter du 29 janvier 2014.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 14 avril 2014.

Pour les ministres et par délégation :
*Le directeur des ressources humaines,*
J. BLONDEL